

SORTIE (FORMULAIRE POUR L'EMPLOYÉ)

Versement en espèces suite au début d'une activité lucrative indépendante

Vous pouvez percevoir votre prestation de sortie en espèces, si vous débutez pour la première fois une activité lucrative indépendante en tant qu'activité principale. Le versement en espèces est toutefois autorisé uniquement si vous êtes assuré dans la prévoyance professionnelle en tant qu'indépendant de manière obligatoire.

Justificatifs

Décision de cotisation AVS avec salaire annuel brut AVS déclaré, y compris copie de l'annexe AVS *si déjà disponible*

Divers documents relatifs à l'activité indépendante, *p.ex. contrat de location, business plan, extrait du registre du commerce, etc.*

Attestation d'Etat civil / Certificat individuel d'Etat civil *pour les personnes assurées non mariées*

Attestation d'authenticité de la signature du conjoint / du partenaire enregistré *pour les personnes assurées mariées ou en partenariat enregistré*

Adresse de paiement

Banque

No IBAN

Au nom de

Adresse de paiement

Lieu, date

Signature de la personne assurée

Par ma signature, je prends acte que le versement en capital met fin aux éventuelles prestations de survivant qui en découlent.

Lieu, date

Signature du conjoint / du partenaire enregistré

SORTIE (FORMULAIRE POUR L'EMPLOYÉ)

Versment en espèces en raison du caractère modeste du montant

La prestation de sortie peut être perçue en espèces lorsque la prestation de libre passage est inférieure au total des cotisations annuelles de l'employé.

Justificatifs

Attestation d'Etat civil / Certificat individuel d'Etat civil *pour les personnes assurées non mariées*

Attestation d'authenticité de la signature du conjoint / du partenaire enregistré *pour les personnes assurées mariées ou en partenariat enregistré*

Adresse de paiement

Banque

No IBAN

Au nom de

Adresse de paiement

Lieu, date

Signature de la personne assurée

Par ma signature, je prends acte que le versement en capital met fin aux éventuelles prestations de survivant qui en découlent.

Lieu, date

Signature du conjoint / du partenaire enregistré

SORTIE (FORMULAIRE POUR L'EMPLOYÉ)

Versement en espèces suite au départ définitif de la Suisse

Si vous déménagez dans un Etat membre de l'UE / AELE et que vous êtes soumis dans cet Etat à une assurance publique obligatoire, la caisse de pension est autorisée conformément à l'accord sur la libre circulation des personnes à ne pas verser en espèces la part obligatoire de votre prestation de sortie (part LPP). Dans ce cas, vous avez l'obligatoire de verser cet avoir sur le compte de libre passage de votre choix. Si vous le souhaitez, la part surobligatoire de votre prestation de sortie peut vous être versée en espèces. Si vous déménagez dans un pays situé en dehors de l'UE / AELE, l'intégralité de votre prestation de sortie peut vous être versée en espèces.

Justificatifs

Attestation définitive de départ de la dernière commune de domicile en Suisse

Attestation d'Etat civil / Certificat individuel d'Etat civil *pour les personnes assurées non mariées*

Attestation d'authenticité de la signature du conjoint / du partenaire enregistré *pour les personnes assurées mariées ou en partenariat enregistré*

Adresse de paiement (pour le versement du montant en espèces)

Banque

No IBAN

Au nom de

Adresse de paiement

Adresse de paiement pour la part obligatoire (en cas de départ pour un Etat UE / AELE)

Fondation de libre passage

No IBAN

Adresse de paiement

Lieu, date

Signature de la personne assurée

Par ma signature, je prends acte que le versement en capital met fin aux éventuelles prestations de survivant qui en découlent.

Lieu, date

Signature du conjoint / du partenaire enregistré